

## **AVIS PUBLIC Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juin 2021 le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- a) Règlement # 2021-06 modifiant le règlement de zonage # 2012-03

Le règlement vise à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (médicale) à des usages de la classe agricole, y définir des critères d'encadrement et des distances séparatrices pour les odeurs;
- interdire spécifiquement la vente de cannabis dans les zones M-01 et M-03;
- clarifier certaines définitions et autres éléments.

- b) Règlement # 2021-05 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2012-06

Le règlement vise à :

- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- harmoniser le coût des permis et certificats suite à l'adhésion au service d'inspection régional de la MRC de Bécancour.

- c) Règlement # 2021-03 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme # 2012-08

Le règlement vise à :

- nommer l'inspecteur en bâtiment comme secrétaire-adjoint au comité consultatif d'urbanisme suite à l'adhésion au service d'inspection régional de la MRC de Bécancour.

- d) Règlement # 2021-04 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2012-09

Le règlement vise à :

- énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure;
- permettre certaines dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 15 juillet 2021 date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.

3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 530, rue de l'Église durant les heures d'ouverture régulières ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalitelemieux.ca](http://www.municipalitelemieux.ca)

Donné à Lemieux, le 15 juillet 2021



---

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière